



FICHE PRODUIT

# Accompagnement individuel (burn-out)

## Avantages

- ✓ Le conseiller en prévention externe en charge des aspects psychosociaux joue un rôle d'intermédiaire entre l'employeur et un service d'aide externe éventuel, ce qui permet d'offrir un accompagnement sur mesure au collaborateur et à l'employeur.
- ✓ Grâce à une collaboration multidisciplinaire, accompagner au mieux le collaborateur dans son processus de rétablissement et de reprise du travail, ainsi que prévenir les risques de rechute.
- ✓ A travers un accompagnement individuel, l'employeur bénéficie de conseils dans le cadre de la prévention primaire, ce qui réduit les coûts et augmente le bien-être des collaborateurs.
- ✓ Fournir au collaborateur des outils plus efficaces afin de gérer au mieux le stress.

## Objectifs

- Soutenir le collaborateur dans le cadre du processus de rétablissement et, si nécessaire, l'encourager à requérir une aide externe (= prévention tertiaire).
- Éviter une rechute du collaborateur pour maladie après sa reprise du travail.
- Détecter et signaler les risques professionnels susceptibles de faire peser une charge psychosociale trop lourde sur les collaborateurs et d'entraîner un absentéisme pour maladie. Prodiguer des conseils relatifs au moyen éventuel de maîtriser ces risques (= prévention primaire).
- Exploration diagnostique des réactions (coping) du collaborateur face à des facteurs de stress ;
- Fournir des conseils au collaborateur sur les actions à mener sur base de l'analyse de risques de la situation professionnelle et ses réactions. Une aide externe sera recommandée dans le cadre d'un accompagnement plus intensif.
- Rédaction d'un rapport de synthèse destiné au médecin du travail, au service d'aide externe et au collaborateur concerné.
- Feedback à l'employeur.

## Résultat

- Le collaborateur bénéficie d'un soutien efficace durant son processus de rétablissement, ce qui maximise les probabilités d'une reprise du travail fructueuse.
- Le collaborateur comprend mieux ses risques personnels et dispose d'outils lui permettant à l'avenir d'en réduire au maximum l'impact.
- L'employeur dispose d'outils lui permettant à l'avenir de réduire les risques pour les autres collaborateurs également.

## Méthode d'exécution

- De quatre à cinq entretiens individuels avec le collaborateur :
  - Intake, informations sur le projet et l'objectif du processus d'accompagnement ;
  - Analyse de risques approfondie de la situation professionnelle sur la base du Job Demands Resources Model (Bakker, Demerouti et Schaufeli) ;

## Tarif

Veillez nous contacter pour une offre de prix.